

CEPIC : 7e jour de conflit !

NEGOCIATIONS, SALAIRES : AU POINT MORT !



La direction de CEPIC n'envisage qu'une augmentation de 0.18 € de l'heure ainsi qu'un semblant de prime de 50 € par mois à partir de juillet après acceptation des salariés d'augmenter leur productivité. Ce qui à l'heure d'aujourd'hui est inadmissible.

En effet, cela fait 17 ans qu'il n'y a pas eu d'augmentation de salaire, que la convention collective (affiliation chimie) n'est pas respectée : zéro en 2016, pour 2017 : 0.44€ de l'heure non payée.

En résumé les salariés de CEPIC perçoivent moins que ce que la convention collective prévoit. La prime annuelle est purement et simplement supprimée depuis 2015 (prime qui équivalait à un 13ème mois). Alors que les profits et les dividendes sont toujours d'actualité. La direction se moque de nous. Ça ne peut plus durer. Elle doit se mettre à table pour négocier sérieusement. Ce n'est pas la menace et le chantage à l'emploi qui feront reculer les salariés (plus de 90 % de grévistes hier). La CGT a interpellé la préfecture pour faire avancer les revendications légitimes.

Nous exigeons de la direction :

- Augmentation générale des salaires.
- Le paiement de la prime de fin d'année qui nous a été supprimée depuis 2015 et qu'elle soit transformée en véritable 13ème mois.
- La prime d'assiduité actuellement intégrée dans le taux horaire doit être garantie et être pérennisée.
- Le retour des tickets restaurant.

**BARBECUE DE LUTTE JEUDI 13 AVRIL A PARTIR DE 11H DEVANT CEPIC
LUTTONS ENSEMBLE POUR LA SATISFACTION DE NOS REVENDICATIONS**

Pas touche au droit de grève !

Franck et Olivier, pouvez-vous présenter votre syndicat ?

La TCAR compte 1 170 salariés, c'est une entreprise délégataire de service public pour le transport urbain sur la Métropole de Rouen. La CGT syndique plus de 20% des salariés et nous sommes en progression.

Aux élections du personnel, la CGT fait 72%. Nous sommes majoritaires pour l'ensemble des collèges et majoritaires dans toutes les instances : DP, CE, CHSCT.

Le Secrétaire général est Jean-Claude Blot et le Secrétaire adjoint, Olivier Cosnefroy.

Parlons des conditions de travail. Comment se comporte votre Direction ?

Le donneur d'ordre, c'est la Métropole, avec M. Sanchez qui la préside. La Métropole cherche à réduire ce qu'elle verse et il ne faut pas oublier que la Métropole verse à SOMETRA (montage financier de transdev) qui prend sa part et reverse ensuite à la TCAR.

Le résultat pour les salariés est un plan important d'évolution de la productivité. La Direction nous parle principalement de rentabilité comme on le voit dans tous les services publics.

Elle veut pour cela augmenter le temps de conduite, en écourtant les temps de battements et les temps de pause. Ils réorganisent tous les services avec un plan de réduction d'effectifs par le non renouvellement des départs en retraite et ruptures conventionnelles. Une douzaine de postes ont été supprimés à ce jour, alors que la TCAR a touché 1,9 million d'€ de CICE par an. (45 millions pour le groupe TRANSDEV)

Il y a une vraie volonté de la Direction de s'en prendre aux conditions de travail et aux acquis sociaux. Ces acquis sociaux ont toujours été gagnés, historiquement par la mobilisation et par la grève. Par exemple, notre accord RTT, c'est 6 semaines de grève en 2000.

Est-ce que ce droit de grève est menacé ?

Oui : la Direction a la volonté de mettre totalement en place la loi de 2007 sur le service minimum, et



l'impulsion vient de Monsieur Sanchez, depuis la présidence de l'Agglo.

La Direction nous a déjà astreints à 8 jours «d'alarme sociale», qui s'ajoutent aux délais de préavis de grève. Résultat : cela laisse 14 jours à l'employeur avant que nous puissions utiliser la grève.

Et maintenant, il est question de définir un service minimum et que chaque salariés soit obligé de remplir un formulaire 48 heures avant pour avoir le droit d'user de son droit de grève, dans le cas contraire le salarié sera sanctionné.

Nous comprenons bien leur intention : il s'agit d'affaiblir le droit de grève pour pouvoir remettre en cause les acquis. Et même l'accord RTT pourrait être visé.

Alors la priorité pour nos prochains combats, c'est la défense du droit de grève.

Elections chez Europac papeterie - Rouen

Sur 22 sièges à pourvoir **la FILPAC CGT en obtient 21**, et un siège revient à l'UNSA.

La FILPAC CGT fait 92% des voix, contre 73% en 2012, pour preuve que l'essentiel du travail sur le terrain reste notre force majeure.

La direction a enfin pris conscience qu'avec 22 élus en DUP la situation ne serait pas gérable pour elle, elle avait sous-estimée la CGT à pouvoir présenter 22 candidats.

Donc elle fait marche arrière à la mise en place d'une DUP comme le prévoit la législation, en séparant le CHS-CT qui lui sera composé de 10 membres, avec 5 heures pour chacun, et un secrétaire avec 10 heures de plus.

La délégation du personnel sera séparée du CE avec des dates différentes, pour les élus suppléants qui n'ont pas d'heure de délégation nous obtenons pour chacun 5 heures.

Les titulaires eux bénéficient de 21 heures comme le prévoit les textes, un point reste encore à régler c'est d'obtenir 35 heures pour le secrétaire du CE.

Dans les semaines à venir les élections chez Europac Cartonnerie de Rouen auront lieu, il est fort probable qu'il fasse un carton plein aussi.

Ce qui va renforcer notre représentativité au sein du comité de groupe.

Le secrétaire du CE Rino Cirefice

Dresser Rand CE CGT depuis 1946 ! la CGT en force !

Titulaire CE :
4 sièges cgt sur 6. **Représentativité : 49.1%**

Titulaire DP :
6 sièges cgt sur 8

Cgt 49,1% cgc 38,2% cfdt 12,7% tous collègues

élection Albea Le tréport

Résultats 1er collègue

CE Titulaires

CGT 85,78% équipe élue.
CFDT 14,21%

CE suppléants

CGT 87,23% équipe élue.
CFDT 12,76%

DP Titulaires

CGT 87,83% équipe élue.
CFDT 12,16%

DP Suppléants

CGT 87,23% équipe élue.
CFDT 12,76%

Résultats 2e collègue

CE Titulaires

CFE/CGC 41,77%
élu par rapport à l'âge.
CGT 41,77%
CFDT 16,45%

CE Suppléants

CFE/CGC 48,05% élu
CGT 31,16%
CFDT 20,77%

DP Titulaires

CFE/CGC 41,89 élu
CGT 35,13
CFDT 22%

DP suppléants

CGT 46,05% élu
CFE/CGC 38,15%
CFDT 15,78%

Mobilisation du 1er mai

Pour les combats d'aujourd'hui et de demain, la CGT ne lâchera rien ! *

Consciente que la défense des droits des travailleurs et l'obtention de droits nouveaux ne passera que par la lutte, l'UD CGT de Seine-Maritime soutiendra toutes les initiatives de grèves, de manifestation, de blocage de l'économie, contre les attaques du patronat et du gouvernement quel qu'il soit.

Dans un climat de confusion volontairement organisé, la CGT se doit de proposer des bases claires d'unité, de résistance et de conquêtes pour les salariés.

C'est ce que l'Union départementale CGT 76 décide de faire en lien avec les UL, les professions et les syndicats pour le 1er mai :

L'Unité des salariés sur leurs intérêts, nécessite le combat de la CGT sans concessions contre toutes les campagnes (notoirement d'extrême droite), racistes, xénophobes, sexistes.

L'Unité des salariés du public et du privé est nécessaire pour défendre chaque conquête et écarter la division voulue par ceux qui en appellent à casser le statut de la fonction publique après s'en être pris au code du travail, par ceux qui en appellent à supprimer les régimes particuliers de retraite.

L'Unité c'est la clarté sur les revendications et la défense des conquêtes, cela exclut toute alliance contre nature avec ceux, telle la CFDT de Berger, qui se sont fait les promoteurs de la Loi El Khomri, de la loi Touraine, du blocage des salaires...

L'expérience et la volonté d'efficacité nous amène à cette nécessaire clarté, plutôt que de parler de 1er mai « sans exclusive ». Nous n'organiserons pas le 1er mai avec ceux qui se sont comportés en ennemis des salariés.

En conséquence, l'Union départementale CGT appelle à préparer un grand 1er mai de lutte, un 1er mai revendicatif, pour :

- La défense de la Sécu et du salaire socialisé.
- La défense du pouvoir d'achat des retraités.
- La défense des retraites par répartition et des régimes particuliers, l'abrogation des mesures s'attaquant à nos retraites depuis 1993.
- La défense de tous les emplois et l'interdiction des licenciements.
- La défense des services publics
- L'arrêt des cadeaux aux patrons, la hausse des salaires dans le privé et la hausse du point d'indice dans le public.
- L'abrogation de la loi Travail, la défense des conventions collectives et des statuts.
- L'amnistie de tous les militants condamnés et l'arrêt des poursuites en cours.
- La paix et la fraternité entre les peuples, le refus du racisme et du sexisme.

Comme pendant la loi travail, nous prendrons les contacts avec ceux qui se retrouvent sur ces revendications pour réussir ce 1er mai.

* Extrait de la déclaration votée à l'unanimité de la CE du 3 avril 2017

Rassemblements et manifestations en Seine-Maritime

Bolbec : 10h salle Jean Jaures

Dieppe : 10h30 Place Nationale.

Elbeuf : 10h30 place de l'Hôtel de ville.

Fécamp : 10h Espace Dunan.

Le Havre : Décision à la CE à venir

Le Tréport : 11h au Forum.

Rouen : 10h30 Cours Clémenceau

Le Trait : 11 h salle Bodelle.





**Le pouvoir
d'agir
ensemble sur
l'essentiel.**

En santé, la Macif s'engage pour favoriser l'accès aux soins à tous.

En plaçant la santé au cœur de sa vision mutualiste, la Macif défend un accès aux soins sans sélection médicale et sans garanties gadget. Être adhérent d'un contrat santé de la Macif, c'est disposer d'une couverture complète et accessible.

Particuliers, professionnels, petites et grandes entreprises, si vous partagez les mêmes valeurs, rejoignez-nous !

Plus d'information sur macif.fr



Essentiel pour moi



Les contrats santé proposés par la Macif sont assurés par des mutuelles relevant du Livre II du code de la mutualité et adhérentes à la Mutualité Française ou par des institutions de prévoyance régies par le Livre XI du code de la sécurité sociale.
MACIF : MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied-de-Fond 79000 Niort.